

Monsieur le Directeur Général des Services de Versailles Grand Parc

Les riverains de l'A13, Quartier Le Parc à Noisy-le-Roi, mènent depuis l'été 2020 une action déterminée auprès de la commune de Noisy-le-Roi pour obtenir la reconnaissance du niveau tout à fait unique dans leur zone de résidence au sein de VGP du niveau de nuisances sonores générées par l'autoroute A13.

Cette situation de bruit inacceptable est manifestée de longue date sur la carte des niveaux de bruit routier établie par BruitParif en 2017 dont nous vous intégrons ci-dessous une vue à échelle de l'ensemble de la Plaine de Versailles ;

cette carte montre le caractère tout à fait exceptionnel de l'étendue du niveau de bruit très gênant sur la totalité du Domaine du Parc (zone pavillonnaire de 500 maisons) (zone de coloration orange autour du cercle noir) du fait de l'A13 et de la RD307 et du niveau de bruit inacceptable sur environ 1/3 de ce domaine pavillonnaire, soit 120 à 150 pavillons (zone de coloration rouge entourée par un cercle noir) du fait de l'A13

cette carte que vos services peuvent examiner aisément sur le site de BruitParif montre que sur l'ensemble de la Plaine de Versailles il n'y a aucune autre zone pavillonnaire d'une pareille importance soumise à de pareils niveaux de bruit routier, seule une partie de Fontenay-le-Fleury présentant une situation similaire le long de la bretelle A12/A13

cette carte si on la consulte plus généralement sur l'ensemble du tracé de l'A13 dans les Yvelines montre qu'aucune zone pavillonnaire n'est impactée de façon aussi massive (120 à 150 maisons en zone rouge) sur tout le tracé entre Rocquencourt et Flins, aucune commune ne connaissant plus de 10 à 20 pavillons en zone rouge sur tout ce trajet

cette action des riverains A13 du Domaine du Parc a été déclenchée par l'aggravation brutale de leur ressenti du fait de la suppression totale du couvert de taillis et d'une partie importante du boisement entre les maisons et l'A13 à l'été 2020; *les effets secondaires de cette dévégétalisation ont provoqué une prise de conscience généralisée de la situation structurelle du bruit*, de la pollution chimique et de la pollution visuelle par les riverains

Cette prise de conscience s'est manifestée depuis deux ans par de multiples démarches auprès du Maire de Noisy-le-Roi, aboutissant ces dernières semaines à une pétition contre ce bruit routier, signalée au Maire de Noisy-le-Roi, soutenue par plus de 450 signatures locales à ce jour

Vos services peuvent prendre connaissance de cette pétition au lien

<https://www.change.org/p/le-bruit-routier-a-noisy-le-roi-un-problème-pour-tous>

Une troisième réunion avec la Mairie de Noisy-le-Roi s'est tenue le 11 février 2022. Il y a été annoncé que Versailles Grand Parc menait actuellement l'instruction de la première édition du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) à son niveau prévu par la directive européenne 2002/49/CE vieille de 20 ans, alors que la Préfecture en est à la 3ème édition quinquennale, que le Département a réalisé sa première version de PPBE en 2014 et que l'agglomération de Saint Quentin a élaboré le sien depuis plus de deux ans.

Notre Association met à votre attention que les 450+ signataires locaux de notre pétition ne comprendraient pas que le projet en instruction au sein de VGP ne procède pas de façon claire à la reconnaissance du problème de bruit à Noisy-le-Roi A13 (Domaine du Parc) et RD307 (ensembles Verger du Roy, Clos du Roy ; futures zones Montgolfier à Noisy-le-Roi, et Chaponval à Bailly voir document joint) et ne propose pas de mesures palliatives fortes sur la période quinquennale couverte par le plan pour ces zones, actions à coordonner avec les structures gestionnaires compétentes à travers leur propre PPBE (Préfecture pour l'A13, Département pour la RD307)

cordialement et citoyennement
AC2NB, le Bureau

